

PAGES  
MANQUANTES

## LE MARIAGE CLANDESTIN

(Suite)



Le mariage n'est pas seulement un contrat ; pour les chrétiens, il est aussi un sacrement. Est-ce que le contrat matrimonial, élevé par le Christ à la dignité de sacrement, ne demande pas la publicité ? La présence du curé et de deux témoins, si elle n'est pas requise pour la validité du mariage contrat, ne le serait-elle pas pour la validité du mariage sacrement ?

La réponse à cette question est subordonnée à celle que l'on donnera à cette autre question : Quelle est la matière du sacrement de mariage ? quelle est sa forme ? quel en est le ministre ? Dans le sacrement de mariage, célébré sans la présence du curé et de deux témoins, avons-nous ces trois éléments constitutifs de tout sacrement institué par le Christ ? Dans le mariage clandestin, nous avons la matière, la forme et les ministres du sacrement de mariage.

La seule difficulté à ce sujet vient d'une opinion qui a eu, au XVIIe siècle, un certain nombre d'adeptes. D'après cette opinion, le prêtre serait le ministre du sacrement de mariage : la bénédiction nuptiale en serait la forme.

Cette doctrine n'a jamais été celle de l'Eglise et, à l'heure actuelle, elle n'a plus aucun défenseur sérieux.

D'après la doctrine de l'Eglise, les contractants eux-mêmes sont les ministres du sacrement de mariage : la donation et l'acceptation des personnes en sont la matière et la forme. C'est ainsi que dans le mariage clandestin nous avons tout ce qui est essentiel au sacrement de mariage.

Il suffit de revenir à la notion du mariage, telle que nous l'avons donnée, pour se convaincre que c'est là la véritable doctrine. Le mariage est un contrat. Nous aurons l'occasion de voir bientôt que le sacrement de mariage n'est pas autre chose que le contrat surnaturalisé. Le Christ, en instituant

ce sacrement, s'est contenté d'élever le contrat matrimonial de l'ordre de la nature à l'ordre de la grâce de telle sorte que, pour les chrétiens, le sacrement de mariage est essentiellement le contrat naturel.

Or dans tout contrat civil, quels sont ceux qui s'engagent ? quels sont ceux qui font le contrat, si ce ne sont les contractants eux-mêmes ? Dans tout contrat, la matière et la forme ne sont-ils pas les actes mêmes des parties contractantes ? La loi exige, pour certains contrats, la présence du notaire ou de témoins ; mais le notaire n'est pas le ministre qui fait le contrat ; ce n'est pas lui qui s'engage. Le notaire n'est que le témoin légal du contrat : son rôle se borne à rédiger l'acte par lequel les contractants se lient et à constater que le contrat se fait. Il ne fait pas le contrat : il ne fait qu'assister au contrat : c'est un témoin officiel.

Le mariage ne suit pas d'autres lois que celles qui régissent les contrats civils. Les ministres du sacrement de mariage sont les contractants eux-mêmes, puisque ce sont eux qui font le contrat. La donation et l'acceptation mutuelle des personnes en sont la matière et la forme. Lorsque les deux consentements des parties contractantes s'unissent, le lien se fait, le sacrement existe.

L'Eglise pourra exiger que le sacrement de mariage se célèbre en présence du curé et de deux témoins. Mais le curé n'est pas le ministre du sacrement ; la bénédiction qu'il donne aux époux n'en est pas la forme. Le sacrement est tout entier dans la donation et l'acceptation réciproques des deux parties contractantes. Le curé n'est que le témoin légal de l'échange des deux consentements, tout comme le notaire est le témoin officiel du contrat qui se fait en sa présence. Le curé assiste au mariage ; il ne l'administre pas.

Ainsi, à considérer le mariage comme sacrement, il est évident qu'il ne requiert nullement la présence du curé et de deux témoins ; le sacrement de mariage, de sa nature, ne demande pas la publicité.

\*\*\*

D'ailleurs, c'est là l'enseignement traditionnel de l'Eglise. Celle-ci a toujours reconnu la validité, d'après le droit naturel, de tout mariage clandestin.

Est-ce qu'en fait, avant le Concile de Trente, l'Eglise a

imposé la présence du curé comme condition de validité pour le mariage ? Ceci a fourni le sujet d'une assez sérieuse discussion au Concile. Quelques Pères se basaient sur un texte du pape Evariste, condamnant les mariages clandestins en termes très énergiques, pour soutenir qu'en fait, l'Eglise avait exigé la publicité comme une condition de la validité du mariage entre chrétiens.

Mais quelle que soit la question de fait, il est certain que l'Eglise a de tout temps affirmé que le consentement suffisamment exprimé et mutuellement accepté des parties est la seule et unique cause du lien matrimonial : d'après l'affirmation constante des Décrétales, " le mariage se contracte par le seul consentement des parties. "

L'Eglise, il est vrai, a toujours eu à cœur que tout mariage se célèbre en présence du prêtre ; elle a toujours eu en horreur les mariages clandestins. Elle ne voulait pas que le mariage des chrétiens fût célébré sans la bénédiction du prêtre. Le mariage est un sacrement et l'Eglise voulait que le prêtre, qui est le dispensateur attitré des mystères divins, prît part à la célébration de ce sacrement. Elle a prononcé l'anathème contre ceux qui oseraient contracter mariage clandestinement. Mais elle reconnaissait la validité, de par le droit naturel, de tout mariage clandestin.

Aussi le Concile de Trente a-t-il affirmé solennellement que le mariage clandestin est un véritable mariage, tant que l'Eglise ne l'a pas déclaré nul ; et il condamne ceux qui nient que le mariage clandestin est valide de droit naturel. Dans la session 24<sup>ième</sup>, chapitre premier, le saint Concile déclare : " Il ne faut pas douter que les mariages clandestins, contractés du consentement libre et volontaire des parties, ne soient valides et de véritables mariages, tant que l'Eglise ne les a rendus nuls : et il faut par conséquent condamner, comme le saint Concile les condamne, ceux qui nient que de tels mariages soient vrais et valides. " L'Eglise condamne donc ceux qui soutiendraient que le mariage clandestin, de sa nature, n'est pas valide.

Après le Concile de Trente, l'Eglise a toujours reconnu la validité du mariage célébré sans les formalités exigées par le décret *Tametsi*, dans les paroisses où ce dernier décret n'a jamais été promulgué par l'autorité compétente.

Même après le décret *Ne temere*, le mariage clandestin des hérétiques est considéré par l'Eglise comme valide ; c'est

admettre par là même que le mariage clandestin, de sa nature, est valide.

\* \* \*

La doctrine qui reconnaît la validité, d'après le droit naturel, du mariage clandestin est donc vraie et certaine : elle repose sur la nature même du mariage considéré, comme contrat et comme sacrement : elle est confirmée par les déclarations authentiques de l'Eglise.

fr. C. A. CHAMBERLAND

des frères-prêcheurs.

(à suivre)



## LES DÉBUTS D'UNE PAROISSE CANADIENNE (1)

---

Les bâtisseurs d'églises élèvent les monuments expiatoires dont notre époque a besoin, ceux qui protégeront le plus notre mémoire et seront le plus sûr abri de nos enfants.

LS. Veuillot.

L'ère des cathédrales, au moyen-âge, a été l'ère de la foi vivante et agissante. Les grands seigneurs, épouvantés parfois de leurs crimes, des scandaleuses richesses amassées par leurs rapines et leurs exactions, donnaient aux monastères ou aux collégiales l'argent mal gagné et trop lourd à leur conscience. Pendant des siècles, la prière officielle de l'église devait apaiser de ses chants la justice Divine outragée et assurer aux âmes des coupables le repos éternel ; aussi ont-ils eu soin de faire déposer leurs cendres en ces pieux asiles de la pénitence et de l'expiation. Les humbles et les pauvres apportèrent aussi à la construction de ces monuments l'obole de leur foi et, bien mieux encore, leur travail et leurs sueurs, une habileté artistique dont les hommes ne se lassent pas d'admirer les chefs d'œuvre, une persévérance et une patience dont Dieu seul connaît tout le prix.

Dans notre pays dont la richesse ne fait que de naître, l'ère n'est pas venue encore des grandes œuvres d'art. Pourtant, déjà, de remarquables églises ont été bâties, non pas avec l'or des grandes fortunes, mais par de modiques et persévérantes contributions prélevées dans nos énergiques paroisses. L'ouvrier de nos villes a voulu rivaliser avec l'habitant de nos campagnes pour donner à Dieu des temples, non pas

---

(1) Les pages qu'on va lire sont extraites du chapitre VI d'un ouvrage intitulé : *ESSAI DE MONOGRAPHIE PAROISSIALE, St-Georges d'Henriville*, et devant paraître en Juin, 1912. Ce travail vient après quelques autres du même genre publiés récemment. On se plaît à reconnaître dans ces études locales la contribution la plus efficace à ux grands travaux d'histoire ou de Science Sociale dont la vie du peuple canadien fournira plus tard le thème inépuisable et varié.

dignes de Lui, mais aussi beaux que le permettaient les ressources du travail et de l'épargne, ou des combinaisons financières très habiles, souvent aussi fort onéreuses. L'admirable organisation de nos fabriques paroissiales a réussi à construire de belles églises, quelques-unes artistiques sinon riches en œuvres de première valeur. En plus modeste qu'autrefois sans doute, c'est là encore faire acte de foi vive. Pasteurs et fidèles se sont rencontrés une fois de plus dans le même dévouement à la gloire de Dieu et à la beauté de son culte, puis au salut des âmes assuré par un triple moyen : l'organisation et la vie paroissiales, l'éducation chrétienne à l'école, les traditions et les vertus de la famille. Partout où s'est élevé un clocher, si modeste fût-il, autour de lui se sont vite groupés de généreux chrétiens, pauvres la plupart du temps, laborieux toujours et fortement pénétrés de l'importance à donner avant tout aux intérêts religieux, mais capables d'assurer le succès d'un établissement solide. Comme le missionnaire, le curé apporta à cette œuvre un dévouement et une abnégation sans bornes, tout son temps, toutes sortes de fatigues et de travaux, ses talents, assez médiocres parfois, de bâtisseur et de financier, mais toujours une bonne volonté incapable de se démentir. Il sut ainsi se gagner une absolue confiance, non pas seulement dans son ministère de spirituelle paternité, d'aviseur et consolateur des infortunes morales, mais, nous le verrons, dans les adversités de la vie sociale et politique elle-même.

Aux pauvres habitants des terres neuves de St Georges la Providence n'a pas ménagé épreuves et consolations. Grande a été leur foi dans les débuts pénibles de la fondation ; elle fut récompensée d'un rapide progrès, grâce à la générosité des fidèles et à la sage et paternelle direction des pasteurs, prêtres tous remplis de zèle ardent, de religieuse ambition dans l'œuvre sainte confiée à leurs soins. Voici donc encore une lourde gerbe de mérites et de labeurs cueillie sur le sol fertile d'Henriville.

Le 3 janvier 1833 arrivait à St Georges le premier curé de la paroisse, le Révd M. Joseph Narcisse Trudel. Comme le presbytère n'était pas encore bâti, il ne put demeurer constamment parmi ses nouveaux paroissiens. Il s'installa au presbytère d'Iberville et de là, venait parfois passer des semaines entières à Henriville pour surveiller les travaux de la chapelle, la pourvoir à l'avance des choses nécessaires au

culte et donner les soins spirituels à son troupeau. Au mois de septembre de la même année la chapelle était bénite et inaugurée par une messe solennelle à laquelle assista la paroisse toute entière. Ce fut un grand jour, fêté avec une sainte allégresse par les pieux habitants de St Georges ; ils ne pouvaient détacher leurs yeux de l'humble sanctuaire où le Dieu de l'Eucharistie venait établir sa demeure. Désormais, plus de ces longs et pénibles voyages aux paroisses éloignées ; ici même, au pied de l'autel élevé et embelli par ses soins notre religieuse population viendra puiser lumières, force et secours.

Le jour même de l'arrivée de Messire Trudel comme curé d'Henriville s'ouvraient les registres de la paroisse. On y trouve au 3 janvier 1833 le baptême d'Emélie Bourque fille de J. F. Bourque et de Rose Bombardier. Le premier mariage inscrit dans ce premier volume fut celui de Pierre Bouthillier et Catherine Beaulac à la date du 7 janvier 1833. La première sépulture a été celle de Barnaby Dougherty fils de Owen Dougherty et de Mary Malown, décédé à l'âge de cinq ans, le 14 janvier 1833.

Les paroissiens de St Georges n'eurent pas l'avantage de garder longtemps leur premier curé. Il fut nommé le 27 octobre à la cure de St Isidore de Laprairie ; celle de St Georges resta vacante pendant une année entière confiée aux soins du curé de St Athanase, le Révd M. Clément Aubry.

Le 26 octobre 1834 Henriville recevait son deuxième curé, Messire Charles Léon Vinet-Souigny. Il eut la consolation et l'honneur de recevoir le premier Evêque qui ait visité la paroisse de St Georges. En effet, délégué par Sa Grandeur Mgr Signay, Evêque de Québec, pour visiter cette partie de son diocèse Mgr Rémi Gaulin, Evêque de Tabraca, arrivait le 23 mai 1835. C'était un évènement des plus extraordinaires et pour préparer une pareille fête on déploya tout le zèle, toute l'activité possibles. Il fallait orner la chapelle dont les murs et les lambris fort simples se prêtaient mal à une grande démonstration. Malheureusement le printemps en retard n'avait encore fait ouvrir aucune fleur. Mais la piété est ingénieuse et nos pères avaient l'esprit inventif. De grandes plumes d'oie furent teintes de vives couleurs, puis, habilement groupées ensemble, devinrent contre toutes prévisions de la nature des bouquets d'une élégante originalité. L'autel inachevé est couvert de papier peint et pour compléter le décor des branches et guirlandes de sapin parent la nudité des murs.

S'il faut en croire la tradition, le souvenir de cette fête a fait conserver jusqu'en 1896 les bouquets de plumes de la visite pastorale de 1835.

Tout est prêt ; Mgr arrive accompagné d'un seul prêtre ; on se presse sur son passage, la plupart des paroissiens n'ont jamais vu d'évêque. Le bon Prélat comprend bien les naïves manifestations de leur foi et les félicite. Il les trouve vraiment pauvres, surtout pour le service du culte, sans en être surpris cependant ; car il sait quels obstacles les généreux colons ont eu à surmonter pour s'emparer du sol ; il les loue de leur énergie, stimule leur courage, anime leurs espérances et les laisse tout réconfortés et remplis de confiance en la Providence Divine.

Les premiers curés de St Georges ne firent à leur poste qu'un très bref séjour, c'était dû probablement aux faibles ressources d'une paroisse en plein défrichement, et plus encore aux fatigues extrêmes qu'entraîne la desserte d'un territoire immense. Ils ont en effet porté les secours de leur ministère bien au-delà des limites des seigneuries de Noyan et Foucault, non seulement aux colons des Cantons voisins, mais même aux Canadiens fixés au Vermont, à Burlington et plus loin encore. Les "Mélanges Religieux" de 1842 reproduisent une lettre de l'évêque de Boston, où il est fait mention de leur zèle à porter secours à nos compatriotes délaissés des Etats-Unis. Il n'est pas hors de propos de citer cette note intéressante et, pour bien dire toute d'actualité.

" Depuis quelques années, un grand nombre de familles canadiennes ont quitté leur pays pour aller chercher aux Etats-Unis un sort plus heureux. Quelques-unes ne s'arrêtèrent qu'aux extrémités de l'Union ; mais la plupart se fixèrent dans les divers petits villages qui bordent la frontière, afin, pour ainsi dire, de ne pas perdre de vue le sol natal, la patrie, si chère surtout quand on vit chez l'étranger. Malgré la généreuse hospitalité dont les Canadiens jouissent chez nos voisins d'Amérique, il leur manque dans bien des localités, la plus douce, la première des consolations, des prêtres pour leur donner les secours religieux, des églises pour y prier ensemble. Les Etats du Sud possèdent un grand nombre de prêtres parlant le français ; mais le Nord est bien loin d'être aussi favorisé. Le vaste diocèse de Boston par exemple, n'a pas eu, jusqu'à ce jour, un seul prêtre français. Depuis longtemps des demandes réitérées avaient été faites à NN. SS. de Mont-

réal et de Boston de la part des Canadiens de ce dernier diocèse mais ces dignes prélats ne purent, malgré leur grand désir, les secourir selon leurs besoins. Enfin, la Providence vient de leur venir en aide : Mgr de Boston vient d'envoyer à Burlington le Révd M. Ancé, prêtre du diocèse de Nancy, aussi recommandable par son zèle que par ses talents, avec mission de desservir de là Colchester, Milton, Saint-Albans, Swanton, etc., et tous les divers points de ce diocèse où se trouvent des établissements canadiens, et qui contiennent environ 2000 de nos compatriotes. Mais il leur manque encore une église catholique française, et jusqu'à ce jour ils sont obligés de se réunir dans l'église catholique irlandaise. Pour obvier à cet inconvénient ils se proposent, comme l'on sait, de bâtir une église à Burlington, comptant beaucoup sur le secours de leurs frères du Canada." Voici la lettre pastorale de Mgr Fenwick adressée aux Canadiens de son diocèse, en leur envoyant un missionnaire :

MES CHERS FRÈRES,

Depuis longtemps j'avais eu le désir de vous envoyer un prêtre bon missionnaire, qui, connaissant votre langue, pourrait vous instruire dans la religion de vos pères, et vous administrer les sacrements selon vos besoins. Mais malheureusement, je n'ai eu personne dans mon diocèse qui aurait pu jusqu'à ce moment se charger d'une mission si récente.

En attendant j'ai souvent prié Mgr de Montréal de penser à nous, et de ne nous abandonner pas entièrement, quoique vous ne fussiez plus dans son diocèse. Ce digne prélat s'est souvent prêté à ces instances de ma part, et j'ai eu la satisfaction d'apprendre que, de temps en temps, différents prêtres du Canada (ordinairement les curés de St Georges) se sont rendus à Burlington et à d'autres endroits, exprès pour vous donner une occasion de profiter de leur saint ministère.

Mais ces secours passagers n'ont jamais pu produire tout le bien qu'on en désirait, ni suffire aux besoins de tous, spécialement dans les endroits où il y avait beaucoup de confessions à entendre et beaucoup d'enfants à instruire. C'est pourquoi je n'ai jamais cessé de prier le Bon Dieu de mettre à ma disposition quelque bon prêtre qui serait capable de satisfaire aux besoins spirituels de tous les Canadiens qui se trouvent de ce côté et de se dévouer entièrement à cette mission. Grâce à Dieu, le temps est enfin arrivé où je puis envoyer un prêtre zélé et capable de se charger de cette mission difficile, et qui se dévouera entièrement au salut des âmes si longtemps abandonnées, pour ainsi dire, et laissées sans pasteurs.

Mes Frères, le pasteur que je vous envoie, c'est M. F. Ancé, le révérend porteur de cette lettre. Il sera votre père et le père de vos enfants ; et il ne cessera de prier le Bon Dieu de bénir cette nouvelle mission et d'accorder à ses travaux un heureux succès,

† BENOIT, EVEQUE DE BOSTON.

A Boston le 11 Février 1842.

Un homme d'inlassable charité, dont on garde encore le pieux souvenir, a donné sept ans de sa vie aux paroissiens de St Georges et occasionnellement, à ces exilés du Vermont. Quand M. Vinet-Souigny partit pour la Cure de Lavaltrie il fut remplacé par M. Félix J. Perreault, qui prit possession de sa charge le 1er octobre 1835. Il se donna de suite avec un zèle ardent à la tâche difficile de compléter l'organisation de sa paroisse naissante. Les troubles de 1837 eurent leur retentissement jusqu'aux terres lointaines d'Henriville ; moins toutefois que dans les campagnes voisines de St Valentin et Lacolle, assez encore pour causer de graves sollicitudes au nouveau curé et retarder quelque peu les progrès de son œuvre. Il sut à cette occasion, nous le verrons plus loin, mettre au service des patriotes compromis toutes les ressources de sa grande charité, le prestige de son caractère et d'un si noble courage qu'il réussit à fléchir Colborne lui-même.

Malgré les jours mauvais, la pauvre chapelle se complète. Il manquait à son humble clocher une voix assez puissante pour appeler à la prière les fidèles dispersés à travers la plaine et les bois. Une cloche de 400 livres fut acquise au prix de quelles charités ou de quels sacrifices, les registres ne le disent pas. Elle fut bénite par le curé lui-même en présence de ses paroissiens, émerveillés d'entendre enfin parler bien haut au-dessus de leurs toits et de leurs champs la voix sainte d'une cloche catholique. Nos pères aimaient cette voix autant que leurs fils ; comme eux ils ont voulu, à n'importe quel prix et le plus tôt possible, entendre trois fois le jour le son joyeux de l'Angelus, puis aux heures de tristesse la voix lugubre des glas funèbres.

Une autre dévotion chère au cœur de nos ancêtres manquait à leur chapelle ; pas plus que nous, ils ne pouvaient concevoir une église sans un Chemin de Croix. Pendant un concours de communions Pascales, il fut érigé par M. Perreault, le 28 mars 1841, en présence de plusieurs prêtres venus l'aider dans son ministère. C'étaient MM. Henri Liboire Girouard, curé de Ste Marie de Monnoir, Joseph Edouard Crevier curé de St Hyacinthe, Joseph Jarret de Beauregard, curé de St Valentin, Adrien Théberge, curé de St Luc, et Eusèbe Durocher, vicaire à St Hyacinthe.

L'effervescence de 1837 s'était apaisée, s'il en restait encore des traces ; un grand événement vint l'année suivante calmer les esprits, rallier et grouper nos canadiens et surtout

raviver leur foi et consoler leurs âmes troublées par les haines politiques. En 1842 une mission fut donnée à St Georges par les Rvds Pères Oblats, pour préparer les fidèles à la visite de leur premier Pasteur, Mgr Ignace Bourget, Evêque de Montréal.

Depuis longtemps le bon Curé avait fait connaître à ses paroissiens son désir de leur procurer le précieux avantage d'une retraite paroissiale. Dans ce but il s'adressa aux Rvds Pères Oblats arrivés tout récemment d'Europe et établis à St Hilaire. Les zélés missionnaires acceptèrent avec empressement une mission qui leur permettait de réaliser entièrement leur devise : "*Evangelizare pauperibus misit me,*" car la paroisse de St Georges tout nouvellement établie et éprouvée par des années mauvaises était à cette époque réellement pauvre. Elle n'avait pu bâtir d'église ; les instructions, les cérémonies de la mission furent données dans la petite chapelle, bien insuffisante pour les nombreux fidèles qui se présentèrent dès les premiers jours. Les missionnaires arrivèrent le 26 mai, veille de la Pentecôte. Une foule de plus de huit cents personnes attendait sur le terrain de l'église les pieux apôtres qui venaient les bénir, les convertir et les sauver. C'étaient les Pères Baudran, Lagier, Telmont et Dandurand.

Le succès de la mission fut immense.

Quelque temps après deux ministres protestants des Etats-Unis venaient mettre à l'épreuve la foi si sincère des Canadiens de St Georges mais pas un seul s'y laissa prendre ; On s'amusa aux dépens des prédicants, qui, comme tous leurs sectaires n'avaient rien de fixe dans leur doctrine. Ils se disaient "descendants directs du Christ" et prêchaient le "Nouvel Evangile," l'ancien, prétendaient-ils, ayant été falsifié. Au fond de leur doctrine l'argent tenait grande place ; on le comprit vite et bientôt on en eut des preuves certaines. Après quinze jours de prédications dans le désert, l'un d'eux se récriait vivement contre le peu de générosité des Canadiens qui n'avaient pas encore rétribué son zèle. Une joyeuse indifférence répondit à son appel et le lendemain le ministre s'en alla bredouille et ne revint plus.

Les habitants de St Georges eurent souvent à supporter d'autres assauts, surtout depuis les défections et les apostasies scandaleuses de la Grand'Ligne, aujourd'hui St Blaise. On peut dire à leur louange qu'ils ont toujours repoussé avec mépris les émules de Chiniquy. Constamment en contact

avec des Anglais ou Ecossais, de croyances différentes mais en général bien autrement respectueux que nos apostats, nos gens ont su garder leur foi, leur langue et leurs usages. On peut dire d'eux ce que chante Crémazie du peuple Canadien

Fidèle au culte de ses pères,  
De leur exemple il suit la loi.  
Et fuyant les mœurs étrangères  
Il garde sa langue et sa foi.



## CAS DE CONSCIENCE

---



L s'agit, cette fois, d'un scrupule honorable très différent de ceux qu'un prêtre a l'habitude de rencontrer dans l'exercice de ses fonctions. Je m'étais attardé dans une sacristie, après la cérémonie religieuse, et je lisais tranquillement mon bréviaire, lorsque je vis entrer un homme d'âge plutôt mûr, d'allure franche et ouverte, mais l'air préoccupé et portant visiblement un secret au bout des lèvres. Il parut d'abord vouloir se diriger vers le confessionnal, mais, bientôt ravisé, s'en vint à moi. " Mon Père, " me dit-il, " vous avez devant vous un pauvre pécheur enfin réconcilié. Mais j'ai fait, ce matin, un grave oubli à confesse. J'ai bien dit au prêtre que j'étais demeuré six mois entiers sans une pensée pour Dieu ni le moindre acte de culte extérieur. Il y a cependant autre chose. Pas une seule fois, durant le même espace de temps, je n'ai pensé à la Très Sainte Vierge Marie ni introduit dans ma vie la moindre pratique pieuse en son honneur. Si j'ai bien compris ce qu'on m'a enseigné au catéchisme et, plus tard, du haut de la chaire, la dévotion à Marie serait indispensable au chrétien pour être sauvé. Ayant donc sciemment négligé un moyen de salut nécessaire, je crois devoir m'en accuser avant de remplir mon devoir pascal, ou, du moins, solliciter votre avis à ce sujet. " En entendant cet homme parler de la sorte, je tâchai de dissimuler ma surprise. J'admiraïs ce sens profond d'orthodoxie qui règne toujours parmi le peuple et combien la Science sacrée a raison d'accorder une valeur probante à l'argument théologique tiré de l'usage des croyants : *Praxis Fidelium*. N'est-ce pas, en effet, par anticipation ou en parlant d'une façon toute relative que j'ai pu qualifier de " scrupule honorable " le sentiment de mon interlocuteur ? N'était-ce pas plutôt un impérieux reproche de sa conscience qui le forçait à pareil aveu ? Et si bon nombre de pénitents méritent le même reproche sans jamais se l'adresser, n'est-ce pas l'habitude vicieuse ou le nonchaloir spirituel qui leur fait accorder si peu

d'importance à d'élémentaires prescriptions de la vie chrétienne ? En tout cas, il peut sembler utile de rappeler brièvement la saine doctrine de l'Eglise au sujet de la nécessité d'un culte privé envers la Mère de Dieu. Et la question revêt, en cette saison printanière, un cachet spécial d'opportunité. *C'est le mois de Marie !*

On aurait grandement tort de considérer ce culte comme une gracieuse superfétation dans la vie catholique, par quoi distinguer celle-ci du protestantisme où manquera toujours le rayon de poésie et de douceur émané du front virginal de Marie. Il n'a point pour unique but de répondre à ce besoin des cœurs qu'une fillette, un jour, en apprenant le signe de la croix, exprimait d'une façon toute naïve et spontanée : " Au nom du Père, " fit-elle, " et du Fils. . . " Puis, s'interrompant tout à coup : " Mais, il n'y a donc pas de Mère ? " La dévotion à Marie comporte tout cela et davantage. Elle se présente à nous comme une pratique religieuse indispensable qu'on ne peut négliger sans compromettre gravement l'œuvre du salut. Et cela, non à cause des obstacles au salut de plus en plus nombreux et formidables. Le fondement de cette doctrine est plus élevé et plus solide à la fois : c'est la Médiation de Marie, ou, si l'on veut, le caractère de nécessité attaché à cette médiation.

Médiation,—de *medium tenere*, occuper le milieu,—signifie, en plus, la tâche de relier ensemble deux extrêmes, comme le pont unit l'une à l'autre les deux rives d'un fleuve. C'est une sorte d'entremise permanente au bénéfice des individus ou des groupes que certains obstacles empêchent de se rapprocher pour traiter librement. Notre-Seigneur Jésus-Christ est le suprême Médiateur entre Dieu et les hommes, son apparition dans la chair et sa mort sanglante sur la croix ayant comblé l'abîme et surmonté l'obstacle à la divine réconciliation. Mais rien n'empêche, selon S. Thomas, que d'autres personnages obtiennent le même titre par voie de coopération : ainsi les patriarches et lévites de l'ancien Testament et, à plus forte raison, les prêtres de la Loi nouvelle. Or, la Très Sainte Vierge Marie, plus qu'aucune autre créature du ciel ou de la terre, a coopéré excellentement au mystère de notre réconciliation avec Dieu : d'abord, en consentant à devenir la Mère du Sauveur ; secondement, en sacrifiant, pour le rachat du genre humain, son divin Fils qui lui appartenait comme tous les enfants appartiennent à leur mère ; puis, en acceptant les

fonctions d'une maternité spirituelle à l'égard des chrétiens. Voilà pourquoi S. Bernard, docteur des sublinités de la Vierge, nous enseigne que " les hommes passés, présents et futurs doivent regarder Marie comme la *Médiatrice* du salut dans tous les siècles. "

Jusqu'à quel point sa médiation est-elle nécessaire ? Quelle est la nature de cette nécessité ? Voilà, si je ne me trompe, le principal aspect du problème. Seule la médiation de Jésus s'impose de nécessité *absolue*, c'est-à-dire de cette nécessité qui lie la puissance divine elle-même et à laquelle nul ne peut se soustraire en théorie comme en pratique. " Il y a un seul médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ homme qui s'est donné Lui-même en rançon pour tous. " (S. Paul) Et ainsi, Dieu ne peut pas nous sauver en dehors de son Fils Rédempteur. Mais il ne veut pas nous sauver sans la Vierge dont l'entremise devient nécessaire de nécessité *morale*. Laisant donc le domaine de la théorie pour celui de la pratique, nous disons qu'à moins de prétendre renverser le plan divin, il est de fait impossible de participer à la rédemption de Jésus, c'est-à-dire, de recevoir aucune grâce sans l'intercession de Marie. Il n'est plus question de puissance mais de volonté divine. *Sic est voluntas ejus qui totum nos habere voluit per Mariam.* " Telle est la volonté de celui qui a décrété que nous eussions tout par Marie. " (S. Bernard) Et ce vouloir suprême s'est manifesté d'une façon solennelle et précise du haut de la croix. Comme un rude et magnanime ouvrier, le soir venu, jette aux mains de l'épouse le salaire de sa journée, pour qu'elle le consacre au soutien et au bien-être de la famille, ainsi notre charitable Sauveur, ayant " consommé " l'immense travail de la rédemption, dit : " Femme, voilà votre fils, et, avec lui, la multitude d'enfants spirituels qui ont reçu ou recevront ma parole. Et voici, pour les enfanter, les nourrir et les conduire à la plénitude et à la maturité de mon âge, voici la sueur qui coule de mon front, le sang qui jaillit de mon côté, voici mes larmes d'amour, mes cris de détresse et supplication, en un mot, voici le salaire que j'apporte et le trophée qui me reste après l'immortel labeur et l'immortelle victoire : tout cela vous appartient ! " A partir de ce moment, nous disent les Pères et Docteurs de l'Eglise, Marie obtint juridiction universelle sur toutes les grâces.

S. Alphonse de Liguori a fait sienne la doctrine patristique en lui consacrant de plus amples développements. Mais

sa position bien tranchée et ses déductions rigoureuses déplurent au célèbre Louis Muratori qui l'accusa d'avoir versé dans l'exagération en prenant à la lettre les tropes imagés des vieux auteurs concernant les prérogatives de la Vierge. Tout au plus daignait-il concéder que Marie, ayant donné au monde Jésus-Christ, source et plénitude de grâces, contribuait virtuellement à toute largesse et à toute grâce jaillissant de cette source et plénitude. S. Alphonse établit sa défense dans un appendice aux "Gloires de Marie," et, comme on devait l'attendre de son génie loyal et pénétrant, cette défense confère aux arguments du contradicteur une portée beaucoup plus vaste et plus utile que celui-ci n'eût osé l'espérer. Quand les Pères de l'Eglise veulent faire emploi de l'hyperbole ou des autres figures de langage, leur intention se dévoile aussitôt par le contexte. Mais un tel emploi, légitime dans les prières, soliloques ou autres formules affectives, deviendrait une véritable duperie dans un exposé doctrinal comme le célèbre sermon de S. Bernard intitulé : *De Aquaeductu*. Or, il s'agit dans cet exposé, comme dans tous ceux qui servent de base à l'argumentation de S. Alphonse, il s'agit, non d'une participation virtuelle de la Vierge aux œuvres divines, mais de l'obtention directe, immédiate et effective de la grâce par les mains de Marie. Ayant reçu de cette femme le principe universel de la grâce, nous en recevons les diverses applications dans les états différents qui composent la vie chrétienne. Soit que la Vierge fasse usage de sa grâce personnelle, de sa propre plénitude,—et alors, son pouvoir d'intercession dépasse les influences réunies de tous les Saints de l'un et l'autre Testament,—soit qu'elle ait recours à la plénitude du Christ dont elle est la régulière dispensatrice,—et dans ce cas, la grâce, qui réside dans le Christ comme dans la tête, se communique aux autres membres en passant par la Vierge comme par le cou, *sicut in collo transfundente*, (S. Jérôme),—il est exact d'affirmer que tout don céleste octroyé aux hommes a été ou sera le fruit de son intervention. *Per eam exivit de caelis quidquid gratiae venit in mundum* (S. Antonin).

Mais Dieu lui-même ayant résolu de ne pas nous sauver sans le concours de notre libre arbitre, il s'ensuit que la dévotion personnelle à la Vierge est nécessaire au même titre que sa médiation. Si le patronage de Marie s'impose, un fréquent recours à ce patronage s'impose également. Ici encore et plus que jamais convient-il d'établir la distinction entre la néces-

sité absolue qui n'implique aucune réserve et la nécessité morale qui tolère exception. Car il faut excepter de la loi commune : 1o Toute personne ignorant de façon invincible la nécessité du culte marial, v. g. un adulte qui recevrait le baptême après quelque instruction rudimentaire et mourrait sans honorer ni invoquer la Vierge. 2o Certains pécheurs pour qui d'autres ont pu intercéder et que Marie " prévient des bénédictions de sa douceur, " comme ce mendiant aveugle de Lille qui blasphémait la Vierge des Pyrénées et trouva néanmoins sa guérison à Lourdes. 3o Les tout premiers chrétiens. De si loin que puisse dater le culte de la Vierge,—et les découvertes de M. de Rossi le font scientifiquement remonter au premier siècle de l'Eglise,—on peut toujours imaginer une période où nos ancêtres spirituels ne conservaient de la divine Mère qu'un souvenir attendri et respectueux mêlé d'aucune pratique extérieure. . . . Et cependant, qui nous dit que cette pensée intime ne valait pas autant que nos longues obsécrationes ? Dès qu'il s'agit, en effet, d'envisager la nécessité du culte marial au point de vue de la forme qu'il doit revêtir, ou encore, au point de vue purement quantitatif, le problème se fait obscur. Le témoignage des maîtres et l'expérience du confessionnal nous permettent d'affirmer que la bonne Vierge se contente le plus souvent d'un minimum d'hyperdulie. Il suffit d'interroger les pécheurs *qui reviennent de loin* sur l'origine de leur conversion pour constater la merveilleuse puissance de quelques *Ave* quotidiens. Une âme charitable avait-elle acquitté ce devoir au bénéfice de mon consultant ? Je ne sais. Mais sa conscience lui faisait un sérieux grief d'avoir totalement négligé ces pratiques pieuses et j'éprouvai à me sentir d'accord avec elle une très vive satisfaction.

fr. M. A. LAMARCHE,  
des Frères-Prêcheurs.

**LE PÈRE VINCENT ROUTIER,**  
**DE L'ORDRE DES FRÈRES-PRÊCHEURS**  
**PAR LE PÈRE O. L. FORTIER,**  
**DU MÊME ORDRE**

---

*(Suite)*

Il suffit de voir le fr. Vincent dans son nouvel état pour être persuadé qu'en disant adieu à sa famille, et en franchissant les mers pour entrer dans un Ordre illustre, il n'avait cédé à aucune pensée de vanité, à aucun entraînement de l'imagination. Ce n'est pas qu'il prétendit s'enfermer dans une solitude éternelle, refuser plus tard sa part de travail et ne pas reparaitre sur la scène du monde ; il acceptait toute la vie du Frère-Prêcheur avec ses alternatives de solitude et de ministère apostolique. Parfois, dans une sainte ardeur, il se croyait capable de tout pour servir son Ordre au Canada, soit par le conseil, soit par l'action ; puis il s'humiliait devant Dieu, il demandait que ses propres péchés ne fussent pas un obstacle aux desseins de la Providence, une malédiction sur les travaux de ses frères. Avec toute sa faiblesse et vos dons, Seigneur, il se remettait entre vos mains, et toute sa carrière ne devait se poursuivre que dans le champ de l'obéissance.

Les premiers jours de noviciat furent un peu sombres "à cause du souvenir de ma famille, de mes nombreux amis et de mon cher Séminaire, qui m'obsédait sans cesse, faisant sentinelle le jour et la nuit afin de s'introduire par la première issue laissée libre" (1). Si les parents et les amis étaient restés de l'autre côté de l'Océan, il y avait quelqu'un qu'autrefois Achille avait rencontré dans l'église de son village, qu'il avait revu avec bonheur dans la chapelle de son cher Séminaire et qu'il retrouvait maintenant au delà des mers. C'était Jésus-Christ dans son très-saint Sacrement.

"Quand douze cents lieues nous séparent de ceux que nous aimons, c'est alors que l'on comprend cette parole de

---

(1) Lettre du 3 novembre 1877.

“ l’Imitation : *Vous ne pouvez bien vivre sans un ami.* Voilà  
 “ pourquoi me trouvant séparé de mes bons amis du Sémi-  
 “ naire, j’ai résolu d’en chercher un autre ; mais je veux que  
 “ ce soit un ami dont je n’aie jamais à regretter l’absence, qui  
 “ m’accompagne dans la solitude comme dans le bruit du  
 “ monde, dans la félicité comme dans les épreuves. Tu le  
 “ connais cet ami, n’est-ce pas ? Eh bien ! je le poursuivrai  
 “ avec ardeur, avec persévérance jusqu’à ce que je le possède.  
 “ C’est en lui que je t’aimerai à l’avenir et c’est en lui que  
 “ j’aimerai tous ceux que j’ai laissée là-bas.

“ Je pense très-souvent à mes amis et à ma famille, mais  
 “ sans ressentir d’ennui, ce qui me surprend. Lorsque j’étais  
 “ en vacances, et que je me prenais à songer *aux écoliers*,  
 “ j’éprouvais un véritable malaise : rien de tout cela ! C’est  
 “ qu’aujourd’hui je suis dominicain, c’est qu’ici j’ai toujours  
 “ mon crucifix devant les yeux ; c’est que tout à côté de moi,  
 “ il y a un magnifique oratoire, où Notre-Seigneur habite le  
 “ jour et la nuit. Là je vais faire ma méditation ; là, je vais  
 “ adorer le Très-Saint Sacrement ; là, je récite chaque jour  
 “ l’office entier de la sainte Vierge. Juge si, avec cela, l’ennui  
 “ est possible à une âme qui a seulement un *brin* d’amour  
 “ pour Notre-Seigneur Jésus-Christ ou qui a le désir de l’ai-  
 “ mer. Je suis donc heureux, oui, heureux, et tu peux le  
 “ croire puisque je te le dis. ” (1)

“ Un seul mot suffit pour te faire connaître comment je  
 “ me trouve ici, je suis *heureux*. Je pense très souvent au  
 “ Séminaire et à vous tous, mais sans éprouver d’ennui ; ce  
 “ qui m’est une preuve que je suis où Dieu me veut. Je vis  
 “ paisible, aimant ma petite cellule, oubliant les bruits de  
 “ l’extérieur, ne redoutant rien, pas même la révolution, et  
 “ m’abandonnant tout entier à Dieu. ” (2)

Le noviciat simple ou l’année de *probation* est destinée à former le novice à la vie religieuse. L’assistance chorale à toutes les Heures de l’office et à la messe conventuelle, le service des messes privées, la récitation intégrale du petit office de la sainte Vierge, environ deux heures d’oraison, des lectures spirituelles ou des conférences, la visite au saint Sacrement : voilà chaque jour la part de la piété. Le novice doit en même temps s’initier aux rites sacrés de la liturgie et étu-

(1) Lettre du 5 novembre.

(2) Lettre du 23 novembre.

dier ces Constitutions de l'Ordre qui seront le livre présenté contre lui au tribunal du Souverain Juge. Dès le noviciat, on trouve aussi le chapitre avec les proclamations détaillées des fautes contre la règle, les réprimandes, les mépris, les humiliations dont a parlé le Prieur au jour de la vêtue.

Sous l'action de l'Esprit de Dieu, le fr. Vincent s'appliqua à l'observance de sa règle. Le premier à tous les exercices, il édifiait par son recueillement et sa piété. Au chœur et à l'oratoire, on le sentait pénétré de la présence réelle de Notre-Seigneur. Son âme, bien plus que ses lèvres, récitait l'office divin. Sa piété suivait avec amour les diverses phases de l'année liturgique. Au saint temps de Noël, comme elle était douce et compatissante ! De la Septuagésime à Pâques, les offices qui, chaque semaine, rappellent les souffrances du Sauveur, imprimaient à cette âme aimante les stigmates de la Passion et lui inspiraient les plus généreux sacrifices. Avec quelle dévotion, au jour de leur fête, il invoquait et louait le glorieux Patriarche et les saints de l'Ordre dominicain : Ste Rose de Lima, la première fleur de sainteté des Indes Occidentales, St. Louis Bertrand ce grand apôtre de l'Amérique, et son patron, S. Vincent Ferrier, que Notre-Seigneur envoya comme l'ange du jugement dernier.

Aucun novice n'étudiait avec plus d'ardeur les Constitutions de l'Ordre, le passé et les traditions de la famille dominicaine. Tout le texte de la règle était sacré pour lui, il n'en parlait jamais qu'avec la plus grande vénération. Il lisait la vie de nos saints, nos frères et nos modèles, sachant qu'on ne peut trop se pénétrer de leur esprit, sachant également que l'imitation de leurs austérités exige une grande discrétion et une humble obéissance. Aussi, lorsqu'il remontait à l'oratoire du noviciat après Matines, il ne dépassait pas le quart d'heure *pernis*.

Par le jeûne et l'abstinence, par les autres observances de la règle, il réalisait son désir de faire pénitence. Il accomplissait tout avec un grand esprit de foi, d'humilité et de mortification. Plus la nature répugnait à cette abnégation d'elle-même, plus il s'armait de courage et de volonté. Il implorait Jésus-Christ son Dieu, et il triomphait de lui-même. Dans tout le cours de cette notice, je n'avance aucun détail, même le plus léger, sans un témoignage très-fidèle. Deux fois la semaine, le fr. Vincent soumettait ses épaules à la flagellation et pratiquait d'autres austérités. Une planche nue lui servait

de lit. Cependant, si le Père-Maître prescrivait de jeter une paille sur cette planche, ou bien d'aller dîner au petit réfectoire, où l'on sert un peu de viande aux frères malades ou fatigués, le novice obéissait aussitôt avec simplicité, parce que *l'obéissance vaut mieux que le sacrifice*.

Une des mortifications les plus pénibles pour lui, soit à Amiens, soit à Flavigny, fut de supporter le froid de l'hiver, sans rien ou presque rien pour le combattre. Seule, la salle commune était chauffée. Au chœur, au réfectoire, en cellule ou sous les cloîtres, il fallait se contenter du soleil du bon Dieu, et encore le soleil se montrait-il rarement. Les mains de notre frère, toutes couvertes d'engelures, disaient assez la souffrance qu'il endurait sans se plaindre.

On peut dire que le caractère de sa piété était une grande simplicité. Aussitôt qu'il avait entendu la parole du Maître, il voulait et il agissait. Pour lui se réalisait la parole de l'Écriture : *La loi de Dieu est une lumière pour mes pas*. Même au milieu de l'épreuve, son âme restait éclairée et voyait sûrement sa route. Il ne perdait pas un seul instant en tâtonnements ou en détours. Il ignorait ces tourments d'une piété inquiète, toujours portée à se plaindre de Dieu ou d'elle-même. " J'ai toujours eu le bon esprit de m'appliquer à être content de mon sort, avouait-il ingénument. Tant d'autres poursuivent un but tout opposé. " Il fuyait surtout ces désirs de perfection qui se portent continuellement vers l'avenir sans rien faire pour le présent. Jésus-Christ dans la sainte communion devenait de plus en plus la vie de son âme et lui disait comme autrefois à Augustin : " Je suis la nourriture des forts, grandis et reçois-moi. Tu ne me transformes pas en toi, mais je te transformerai en moi. "

Ainsi cheminant par la voie très-sûre de l'obéissance et de la simplicité, il voyait son année de noviciat s'écouler dans la paix. Ses supérieurs l'avaient en singulière estime et faisaient reposer sur lui de grandes espérances ; son Père-Maître l'avait nommé doyen du noviciat, charge qu'il remplira également à Volders à la satisfaction de tous ; ses frères le chérissaient et lui, il se remettait de plus en plus entre les mains de Dieu. S'il reconnaissait au dedans de lui-même l'abondance de la grâce, il constatait aussi l'effrayante faiblesse de notre pauvre nature, sa pente au péché, les révoltes continuelles de l'orgueil et de la sensualité, qui font de *la vie de l'homme sur la terre un continuel combat* " La nature et le

“ cœur crient encore dans le silence du cloître, mais les accents de Jésus dominent toutes ces clameurs intempestives. ”

“ Personne plus que toi ne sait avec quelle ardeur j’ai désiré la vie religieuse. Elle m’apparaissait comme l’idéal du bonheur ici-bas, comme le sommet élevé d’où le voyageur contemple plus à l’aise les merveilles des cieux, et d’où il voit, sans les craindre, les ombres mêlées de cris et de tumulte qui couvrent la plaine. En outre la vie religieuse me paraissait un préservatif contre les faiblesses de ma pauvre nature. Eh bien ! Je ne me suis pas trompé. Si je n’ai pas savouré absolument toutes les joies qu’elle peut donner, c’est que je m’en suis montré indigne, que j’ai encore trop ouvert mon cœur aux choses du dehors. La vie religieuse a ses ennuis, je le sais ; mais toutes les vies, pourvu qu’elles s’appellent humaines, sont dans ce cas. Cependant, ce que tous les états de vie n’ont pas, ce sont les grâces et les mérites de l’état religieux. Je suis donc parfaitement heureux d’avoir été choisi de Dieu pour un si saint état ; je l’en remercie tous les jours. Mes deux compatriotes et moi, nous prononcerons nos vœux le deux octobre. ” (1)

Au jour de la vêtue, le Prieur, au nom de l’Eglise, avait dit : “ Nous vous donnons une année pour éprouver notre genre de vie. Si, par hasard, notre règle ne vous plaît pas, vous et nous, nous gardons notre entière liberté. ” L’année touchait à sa fin. Par un vote unanime, les Pères du couvent appelaient le novice à la profession. Quant au novice, il écrivait plus tard : “ La Providence m’a accordé cette grâce de ne jamais douter un seul instant de ma vocation, ce qui ne contribue pas peu au bonheur de ma vie religieuse. ”

La cérémonie de la profession religieuse dans l’Ordre des Frères-Prêcheurs se fait avec la plus grande simplicité. Vers la fin des complies, quand les religieux, placés en couronne devant l’autel, suivant la coutume de chaque soir, finissent de chanter le *Salve Regina*, le Prieur monte à l’autel ; le fr. Vincent se prosterne alors et demande de nouveau la *miséricorde de Dieu et de l’Ordre*. Puis se relevant, il met ses mains dans celles du Prieur ; il “ promet à Dieu, à la sainte Vierge, à S. Dominique et aux supérieurs légitimes de l’Ordre, d’être obéissant, selon la règle et les Constitutions des Frères-Prêcheurs, jusqu’à la mort. ”

---

(1) Lettre du 24 août 1878.

Qui pourrait exprimer le bonheur et la jubilation d'une âme au moment de sa profession ? Elle le sent : ce n'est pas un simple mouvement de ferveur, un acte qui passe ; non, c'est toute sa vie, c'est toute elle-même qui est prise et emportée par ces vœux ; je suis à jamais au Dieu que j'ai vu et entendu, au Dieu que j'ai aimé et cherché ! Les vœux simples sont perpétuels. Hors le cas où le Souverain-Pontife en relève, ils obligent pour toute la vie, de sorte que, trois ans plus tard, le profès dominicain n'est pas libre de reculer devant les vœux solennels et de retourner au monde. Ajoutons avec S. Thomas, que la profession religieuse, si le novice est alors en grâce, opère comme un second baptême : elle remet tous les péchés et toutes les peines temporelles dûes au péché. D'elle-même, en effet, cette profession irrévocable, ce don complet de l'homme à Dieu, est un acte parfait de charité.

*(A suivre)*



## ECHOS RELIGIEUX

---

ROME : *Le Pape et les Dominicains* : Audience du Collège Angélique ; Les Délégués Apostoliques Dominicains.—  
Le privilège de la Procession du Très Saint Sacrement.

AFRIQUE : *Un chevalier, missionnaire et lépreux à Madagascar.*

ANGLETERRE : *Prêtre et Clergyman.*

AUTRICHE : *Le prochain Congrès Eucharistique de Vienne.*

FRANCE : *Un calcul de comptabilité publique—Paroles d'espérance.*

\* \* \*

ROME : *Le Pape et les Dominicains.* Qu'on nous permette de commencer la série des *Echos* par un écho de famille qui nous vient de Rome et qui nous apporte une nouvelle bien consolante. On sait que les Dominicains possèdent à Rome un Collège international d'Etudes théologiques, que l'on appelle le "*Collège Angélique.*" Or, le 6 mars dernier, le Souverain Pontife daignait recevoir en audience, dans la salle du Consistoire, le Collège Angélique tout entier avec ses 25 professeurs et ses 200 étudiants. Professeurs et étudiants appartiennent à toutes les nations, et parmi ceux-ci, plus de la moitié sont étrangers.

Quand Pie X, souriant et dispos, eut donné à chacun son anneau à baiser, le Rme P. Cormier lut, de sa belle voix grave, une adresse au Souverain Pontife.

" Sous les auspices de saint Thomas, dit le Maître-Général de l'Ordre, se présentent à Votre Sainteté tous les membres du "*Collège angélique*", étudiants et professeurs, moi compris, car l'obligation d'enseigner m'incombe à moi aussi. Je répète souvent les deux grandes leçons, pour en faire l'atmosphère du collège au profit des études sacrées : *piété et charité.*

La piété qui, telle un phare, montre les rapports intimes

entre les diverses branches des sciences sacrées et leur but final, qui est l'accomplissement de l'Œuvre de la rédemption justement appelée par S. Paul *Magnum pietatis opus*.

\* \* \*

*Les Délégués Apostoliques Dominicains* : Mgr Thomas-Pie Boggiani, évêque d'Adria-Rovigo, depuis le 18 octobre 1908, a été appelé par le Saint-Siège aux fonctions de Délégué apostolique au Mexique, avec le titre d'Archevêque d'Edesse. Cette nomination porte à trois le nombre des représentants du Saint-Siège choisis dans l'Ordre de S. Dominique. Les deux autres sont Mgr André Frûhwirth, ancien Maître-Général de l'Ordre, Archevêque d'Héraclée et Nonce Apostolique en Bavière, et Mgr Ange-Hyacinthe Scapardini, Archevêque de Damascène et Délégué Apostolique au Pérou.

\* \* \*

*Le privilège de la Procession du Très-Saint Sacrement.*

Par ordre du Rme Père Maître-Général, le Rme Père Marie-Henri Desqueyrous, Procureur-Général, a présenté dernièrement une supplique au Souverain Pontife, à l'effet d'obtenir que le privilège, accordé à l'Ordre de S. Dominique par le Pape saint Pie V et confirmé par les Papes Clément VIII et Benoît XIII, privilège qui consiste à faire solennellement et extérieurement la Procession du Très-Saint Sacrement le dimanche dans l'Octave de la Fête-Dieu, soit transféré au dimanche après l'Octave de cette même fête. La raison en est que d'après le décret du 24 juin 1911, la Procession solennelle du Saint-Sacrement doit se faire partout en ce dimanche dans l'Octave de la Fête-Dieu. Le Souverain Pontife, sur le rapport du Cardinal Préfet de la S. Congrégation des Rites, a daigné exaucer cette supplique et permettre aux Pères Dominicains d'instituer, le dimanche après l'Octave de la Fête-Dieu, une Procession solennelle du Très-Saint Sacrement, de la même manière que cette Procession a été autrefois concédée par les Pontifes Romains pour le dimanche dans l'Octave de cette même fête.

Cette faveur est datée du 28 février 1912.



AFRIQUE : *Le P. Dupuy, chevalier, missionnaire et lépreux.*

Nos lecteurs aimeront à connaître cette grande figure d'un émule du P. Damien, mort il y a quelques années au milieu des lépreux des îles Molokai, auxquels il avait consacré sa vie et dont il avait contracté l'horrible mal. Cet émule est le R. P. Isidore Dupuy, de la Compagnie de Jésus, actuellement à Fianarantsoa, et sur lequel la même maladie s'est abattue.

Les *Missions catholiques* nous apprennent que le vaillant et saint religieux, dont le nom se rattache intimement à l'histoire de la conquête de Madagascar, est chevalier de la Légion d'honneur. Obligé, lors de l'ouverture des hostilités, de quitter Tananarive où il travaillait à réprendre avec l'Évangile l'amour de la France, il fut donné comme aumônier et comme interprète au corps du général Voyron, et bientôt attaché à la colonne volante, la fameuse colonne *Marche-ou-crève*. Parti de Majunga avec nos soldats, il entra avec eux dans Tananarive conquise, le 30 septembre 1895, et c'est lui qui chanta dans la cathédrale le *Te Deum* de la victoire. Il avait, durant la campagne, assisté un millier de mourants. On lui donna la croix des braves.

Il reprit aussitôt sa vie de missionnaire, acceptant sans hésiter les postes les plus ingrats, ceux où l'on est sûr de trouver la souffrance. Il en rencontra une que peut-être il n'attendait pas, mais pour laquelle sa nature généreuse se trouva prête. A des symptômes, d'abord incertains, bientôt indubitables, on fut bien forcé de se rendre : il avait la lèpre. Il ne fréquentait pourtant point la léproserie, que dirige le P. Beyzim ; mais la contagion choisit les victimes sans donner ses raisons.

Emule du P. Damien, le P. Dupuy ne se plaint pas plus que lui. Il a actuellement 60 ans. La prudence a d'abord exigé qu'on l'isolât, et cette privation de vie active, d'apostolat de société, le tête-à-tête continuel avec un mal répugnant du, rent être vivement sentis. Aujourd'hui, les plaies du mala de sont fermées ; de minutieuses précautions permettent d'écartier tout danger de contagion ; il peut fréquenter les missionnaires, ses confrères, et célébrer tous les jours la sainte messe. Cependant, on construit pour lui une maisonnette

dans la léproserie de Marana C'est là qu'il habitera, portant vaillamment cette nouvelle croix,—la décoration du bon Dieu.

\* \* \*

ANGLETERRE : *Prêtre et clergyman*. Une *authoress*, Mme Huth Jackson, qui fait hautement profession de foi anglicane, vient d'écrire en faveur du célibat ecclésiastique, et elle conjure le clergé anglican d'adopter cette institution. La *Revue hebdomadaire*, résumant un article de la revue anglaise *Nineteenth century*, explique ainsi la pensée de l'écrivain : Les clergymen sont de fort braves gens, mais ils ne suffisent plus aux besoins spirituels du peuple chrétien d'Angleterre : de plus en plus, celui-ci réclame des *prêtres*, de vrais prêtres. Et Mme Jackson nous dit ce qu'elle entend par ces mots de *clergyman* et de *prêtre* : l'un est honnête homme comme tant d'autres, bon père de famille, qui exerce avec un zèle suffisant sa profession de prédicateur, de professeur de morale religieuse, et de chef de chœur dans les assemblées des fidèles ; l'autre c'est le ministre de Dieu, consacré exclusivement à son service et à celui des âmes, l'apôtre infatigable qui n'est distrait de sa mission par aucun souci terrestre, l'élu chargé de dispenser aux hommes les grâces du ciel. Or, s'il n'y a aucune raison pour interdire le mariage au vulgaire *clergyman*, par contre, celui qui veut être un prêtre digne de ce nom ne peut le devenir ou le rester que s'il se voue au célibat : c'est la condition indispensable pour être un vrai disciple du Christ, guide et consolateur des âmes.

Et Mme Huth Jackson nous conte, à ce propos, un fait significatif dont elle fut témoin. Dans un village des Midlands, un pauvre laboureur se mourait lentement au milieu de souffrances atroces ; et pendant qu'un cancer rongea le corps de ce malheureux, son âme était torturée par le doute et le désespoir. On fit venir à son chevet le pasteur du village : celui-ci, dont le fils aîné était fonctionnaire aux Indes, ne trouva rien de mieux, pour distraire le pauvre diable, que de lui donner une foule de détails curieux sur la vie que mènent dans l'Hindoustan les fonctionnaires anglais. . . . Quelqu'un eut ensuite l'idée de faire venir un prêtre catholique romain. " Je fus frappée, dit Mme Jackson, quand je vins revoir le malade, de la paix totale que respirait son visage. Il se fit recevoir immédiatement dans le giron de l'Eglise romaine et

mourut en bénissant la maladie qui lui avait fait connaître le véritable bonheur. ”

Les anglicans de la Haute Eglise, continue l'écrivain, croient au dogme de la présence réelle et au sacrement de pénitence ; ne doivent-ils pas désirer que l'homme qui dit la messe, qui donne la communion aux fidèles et qui entend leur confession, soit un prêtre entièrement consacré à Dieu et affranchi de tous liens terrestres ? “ Peut-on imaginer sans écœurement une jeune fille confessant ses péchés à un prêtre qui est peut être destiné à devenir son mari ? ”

“ Le mariage des prêtres, conclut Mme Huth Jackson, est une erreur fondamentale. Pour rendre au prêtre sa bienfaisante influence, pour lui permettre de s'acquitter pleinement et efficacement de la sainte mission que Dieu lui a confiée, il est indispensable de remettre en vigueur l'antique loi du célibat ecclésiastique. ”



AUTRICHE. Le correspondant autrichien de *La Croix de Paris* envoie à son journal des informations très-intéressantes sur les préparatifs du prochain Congrès Eucharistique de Vienne :

S. Em. le cardinal Nagi, archevêque de Vienne, a été reçu en audience particulière par l'empereur, à qui il a rendu compte des travaux préparatoires du Congrès et de diverses dispositions prises ou projetées.

L'empereur n'a pas seulement accepté le patronage nominal du Congrès, mais aussi les charges et les devoirs que comporte ce titre. D'ailleurs, certains arrangements concernant l'empereur lui-même, la cour, l'armée, les dignitaires de la Couronne et de l'Etat, ne peuvent être arrêtés sans l'examen et l'approbation du monarque, ainsi qu'on le verra par l'exposé qui suit.

L'empereur s'est déclaré hautement satisfait de l'entrain qui préside aux travaux, de la sage compréhension de toutes choses, de la bonne harmonie des nationalités de l'empire et des excellentes nouvelles reçues de tous les pays de la chrétienté sur la participation des fidèles qui sera immense.

Pour donner une idée approximative de l'ordonnance du Congrès, de ses solennités et des actes dont il a suscité l'initiative, je m'inspirerai des communications faites jeudi dernier

par Monsignore Muller à la Société des mères, dont la réunion avait lieu au couvent de Notre-Dame de Sion.

Environ cinq cents dames étaient présentes, parmi lesquelles la princesse de Paar, la comtesse de Bellegarde, la comtesse de Paar-Windischgraetz, la comtesse Szechenyi, la comtesse Mocenigo-Windischgraetz, la comtesse de Gallas-Hoyos.

Les avis de participation au Congrès affluent en masse : ainsi, ces derniers jours, mille inscriptions sont arrivées de Croatie ; les grands hôtels du Ring sont retenus tout entiers pour la période du Congrès par les Français, les Anglais, les Américains.

En ce qui concerne la célébration de la messe, les églises Saint-Augustin et des Capucins sont réservées aux Hongrois ; les rites étrangers auront l'église dite Am Hof : l'archevêque de Léopol y célébrera la grand'messe. Des sections tiendront leurs séances à Saint-Etienne (la cathédrale), à l'église dite des Ecossais et à l'église Am Hof. A Saint-Etienne seront célébrées les grand'messes des cardinaux ; c'est là aussi que les membres de l'épiscopat prendront la parole.

Un soin tout particulier sera apporté à la musique religieuse : le premier jour, chant grégorien du Ve siècle ; le deuxième, Palestrina ; le troisième, Mozart et Haydn. Le dernier jour du Congrès aura lieu la grande procession eucharistique avec messe militaire en plein air, dite *feldmesse* ou messe de campagne, célébrée par le cardinal-archevêque de Vienne.

Pour cette cérémonie, on a fait choix, d'accord avec l'empereur, de la grande place qui s'étend en face de la porte dite extérieure de la Burg ou résidence, c'est-à-dire celle qui regarde le Ring. Cette porte est celle d'une citadelle : muraille épaisse dans laquelle sont pratiqués les passages pour la circulation des piétons et des équipages et le petit logis du poste de garde. Le dessus de la muraille offre une surface plane assez ample, que l'on élargira par une terrasse à laquelle on travaille dès maintenant : là sera édifié l'autel reposoir : là seront les sièges de l'empereur, de la famille impériale, du nonce et du corps épiscopal autrichien et étranger.

La place qui fait face et la large avenue du Ring permettront à deux cent mille personnes d'assister à la cérémonie, dont les phases diverses seront signalées par des salves de fusillade ou d'artillerie.

\*\*\*

FRANCE.—*Un calcul de comptabilité publique.*

Mgr Touchet, évêque d'Orléans, dans un discours à la Société Saint-Thomas d'Aquin de Besançon, a présenté ce petit calcul de comptabilité publique tout à fait suggestif.

“ En 1881, on a commencé la guerre aux religieux. C'est Jules Ferry qui avait mis les fers au feu. Quels furent les résultats pratiques de cette campagne qui dure encore ?

“ De 1871 à 1881, le budget de l'enseignement s'élevait à 92 millions seulement ; en 1900, ce même budget s'élève à 395 millions : 1 million par jour !

“ Ajoutez à cela les constructions scolaires auxquelles on a consacré 1 milliard 400 millions. La majoration du budget de 1881 à 1900 atteint le total de 7 milliards.

“ Tel est le coût de la guerre aux religieux et aux religieuses.

“ Un jour j'ai affirmé cela en chaire à Orléans, la *Lanterne* m'a injurié, mais elle n'a pu contester les chiffres.

“ Or, ces 7 milliards, placés à 3%, font 210 millions, somme suffisante pour constituer les retraites paysannes et ouvrières. On cherche un moyen de constituer ces retraites. Je crois qu'on le trouverait là.

“ Rappelez-vous ce que coûtaient les religieux et religieuses disparus ? Un religieux coûtait 800 francs par tête d'instituteur, puisque c'est comme cela qu'on parle : une religieuse 400 fr. Demandez-vous maintenant ce que coûtent un directeur d'école et une institutrice ?

“ C'est payer un peu cher la joie de ne plus rencontrer dans les rues ces chers Frères qui avaient de gros souliers et de vilains chapeaux, mais qui enseignaient bien et ne coûtaient pas cher.”

\*\*\*

*Paroles d'espérance* : Le R. P. Sertillanges, des Frères-Prêcheurs, professeur à l'Institut Catholique de Paris, poursuit dans la *Revue de la Jeunesse* une série d'études sur l'Eglise. Il démontre, dans une de ces études, le caractère conquérant de l'Eglise, et il la termine par ces paroles, toutes d'espérance et de foi :

Il en est qui nous disent ; c'est fini ! vous n'avez plus la vie en vous. La foi s'en va ; notre milieu se déchristianise ; le Christ a perdu du terrain dans les classes dirigeantes de l'Europe. Quand il viendra, comme disait l'Évangile, trouvera-t-il encore de la foi sur la terre ?

Ceux qui parlent ainsi prennent leur petite pensée pour la boussole universelle. Chantecler se figurait qu'il faisait lever le soleil ; il en est qui se figurent que leur négation fait coucher les astres. Ils le font croire autour d'eux à quelques timides ; à nous aussi, ils cherchent à en imposer. Mais nous avons de quoi nous défendre.

Regardant plus en large, nous nous apercevons que le troupeau du Christ s'est accru, dans ce siècle incroyant, avec une fécondité admirable. Vingt millions d'âmes, au moins, ont uni leurs voix à celles qui chantaient déjà dans le monde notre éternel *Credo*.

Et qu'on ne dise pas : ce sont des barbares, pour qui le catholicisme est une étape à traverser et un progrès relatif destiné à les amener au nôtre. Des peuples qui jouissent largement du soi-disant progrès définitif, comme l'Angleterre, comme les États-Unis, sont attirés invinciblement par cette vie catholique qui apparaît une mort à nos docteurs d'anticléricisme. Il y a un siècle, on comptait aux États-Unis 100,000 fidèles à peine ; on en compte aujourd'hui 14 millions, et ce chiffre s'explique pour une part, sans doute, par l'immigration : mais pour une forte part, aussi, par les conversions. Dans une seule paroisse de Washington, on reçoit au baptême plus de cent adultes par année.

En Angleterre, c'est annuellement un chiffre de 6,000 âmes qui reviennent à l'Église : généralement, elles appartiennent aux classes les plus élevées, et ce sont fort souvent des pasteurs, dont la religion et la situation ne font qu'un ; qui doivent donc tout quitter, renoncer à tout pour obéir à leur conscience. Ce ne sont pas là des primitifs qui font leur transition.

La vérité, c'est que l'univers est plus grand que les petits esprits ne l'imaginent. L'univers matériel et l'univers des âmes offrent à l'Évangile des espaces démesurés. Il s'y avance d'un pas inégal, peut-être ; faisant halte parfois soit pour organiser des acquisitions, soit pour panser une blessure, divin marcheur qui saigne toujours des clous et des épines de la croix ; mais ne renonçant jamais à l'étape ; ayant toujours les yeux sur le but ; comptant sur des promesses que nous seuls, par une malice invétérée, avons le pouvoir de rendre vaines ; sachant, d'ailleurs, que le cœur de l'homme n'est pas si dur, si aveuglé sur son propre intérêt, si pervers qu'il y ait lieu de désespérer de lui.

Et alors, se sachant égale à l'immensité de l'univers, à l'immensité de nos cœurs, l'Église patiente et fait son œuvre. Son ardeur tranquille cherche toujours à répandre la vie qu'elle contient ; mais c'est en profondeur surtout qu'elle travaille, persuadée qu'un petit groupe où palpite, sans réduction d'influence, l'esprit universel de son Dieu, la fait voir catholique plus que ne ferait une confédération d'empires, si dans ceux-ci régnait le particularisme de castes, de sectes, de nationalités, de couleurs ou d'égoïsmes.

## BIBLIOGRAPHIE

**Mon grand catéchisme, Manuel d'instruction et de formation chrétiennes**, par MM. Th. DEQUIN et A. LEDIÉU. — Prix : 0.40 cts  
50, BLOUD et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (VIe).

Voici un excellent volume. Il est honoré d'une très élogieuse lettre de Mgr Péchenard, évêque de Soissons, et ses auteurs l'ont bien mérité, car, à l'avantage habituel d'un exposé de la doctrine chrétienne, leur livre joint celui de profiter, au point de vue pédagogique, de tous les progrès réalisés dans les livres classiques modernes.

**Quelques œuvres et quelques ouvriers**, par Etienne LAMY, de l'Académie française, 1 vol. in-16. Prix : 0.75 cts. BLOUD et Cie éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (VIe).

Nul écrivain de ce temps n'est sans doute aussi sévère critique de lui-même que M. Etienne Lamy. Du moins doit-on le penser lorsqu'on constate que, des innombrables articles, discours, études historiques et littéraires qui ont rempli sa carrière d'orateur politique, de journaliste, de directeur de Revue, il n'avait point songé jusqu'à ce jour à composer la moindre gerbe. Aussi faut-il remercier ceux de ses amis et l'éditeur avisé qui l'ont décidé à publier le présent recueil. Il plaira surtout, cela est certain, aux catholiques, qui aimeront à y retrouver, à côté des articles chaleureux et vivants où l'auteur retrace les efforts de "quelques œuvres" et de "quelques ouvriers" qui leur sont particulièrement chers, l'étude plus ample et quasi-prophétique qu'il consacrait, dès 1889, au problème de la Séparation des Eglises et l'Etat. A les lire aujourd'hui, ces pages, comme celles où M. Lamy définit "le devoir public de la jeunesse contemporaine", comme celles, d'ailleurs fameuses, où il flétrit "la politique de l'argent", semblent toujours définitives et irréformables. Précieux par sa valeur historique et documentaire, ce volume ne l'est pas moins par la perfection de la forme. Les partisans de la culture classique se réjouiront à la lecture d'un ouvrage où tant de pages pourraient être proposées comme des modèles de la plus pure prose française.

**A Travers les Ronces**, par B. JOUVIN, 1 vol. in-16. Prix: 0.40 cts.  
50. BLOUD et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (VIe).

Ce livre n'a aucune prétention à être un livre littéraire, ni un orgueilleux recueil de conseils : ce n'est qu'une suite raisonnée de causeries familières, sur ce qui concerne les déshéritées de la vie, misérable et sublime troupeau de toutes celles qui luttent pour l'existence : veuves ou délaissées, vieilles filles, jeunes orphelines, femmes solitaires. Avec une tendre et religieuse pitié, l'auteur se penche vers ces fronts soucieux, ces yeux flétris, ces épaules lasses, distribuant les paroles de réconfort, de vérité, de lumière et de paix. Un tel livre est au-dessus de tout éloge parce qu'il ne vise point à être loué. Qu'il atteigne parfaitement son but, et tout est dit. Celui-ci ne peut manquer de remplir sa mission. Aussi exhortons-nous nos lecteurs à le lire, à le faire connaître, à le répandre, persuadés qu'il leur fera du bien et qu'il en fera autour d'eux.

---

*Superiorum permissu.*

*De licentia Ordinarii.*

---